

Bien non déclaré dans héritage

Par **gorbella**, le **20/08/2015** à **10:32**

Mon père est décédé en 1999. Ma sœur et moi avons hérité de façon égale. Par contre, de son vivant, mon père avait acheté à ma sœur un appartement à Paris. Celui-ci n'a pas été mentionné dans l'héritage et ma sœur n'en a jamais parlé. Est-ce que c'est légal ? Merci..; Elisabeth